

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**5 février 2026**

Membres :	18
Présents :	10
Représentés :	4
Exprimés :	14
OUI :	14
NON :	0
Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le 5 février 2026, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame le Maire.

**Date de la convocation :** 29 janvier 2026

**Présents :** Jean-François LEBLANC, Marianne LAVAUD, Gérard GASNIER, Christelle DUBLANCHE, Christophe MATTANA, Lydie MANUS, Jessy VERESSE, Patricia VIGNALS, Jean-Jacques CHAPOULIE, Laurence RAYNAUD.

**Absents excusés :**

Philippe DUFOUR, procuration à Christophe MATTANA  
Laure CORGNE, procuration à Jany-Claude SOLIS  
Isabelle TARNAUD, procuration à Christelle DUBLANCHE  
Stéphanie DENIS, procuration à Gérard GASNIER  
Jean-Jacques FAUCHER, procuration à Jean-Jacques CHAPOULIE  
Christophe SIMARD  
Sandra ROUSSEAU

**Secrétaire de séance :** Christelle DUBLANCHE

Ouverture de la séance à 19h08

**Approbation du CFU (Compte Financier Unique) 2025**

Madame Le Maire se retire pour cette délibération. Monsieur Jean-François LEBLANC, premier adjoint, reprend la présidence de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code des Juridictions Financières,

Vu l'article 60 de La Loi de Finances n°63-156 du 23 février 1963,

Vu l'article 242 de La Loi de Finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Considérant les éléments susvisés :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		101 597,75 €	114 982,25 €		13 384,50 €	
Part affectée à investissement						
Opérations de l'exercice	1 385 591,39 €	1 574 228,82 €	653 983,07 €	888 860,00 €	2 039 574,46 €	2 463 088,82 €
Totaux	1 385 591,39 €	1 675 826,57 €	768 965,32 €	888 860,00 €	2 154 556,71 €	2 564 686,57 €
Résultat de clôture		290 235,18 €		119 894,68 €		410 129,86 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 ;
- dit que le Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme, à Saint-Jouvent le 10/03/2026	P/ Le Maire  Jean-François LEBLANC, 1 <sup>er</sup> Adjoint
---	---

